

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**STRATÉGIE RÉGIONALE ÉNERGIE CLIMAT : ÎLE-DE-FRANCE, TERRITOIRE SOLAIRE ET
TERRITOIRE HYDROGÈNE,
PLAN MÉTHANISATION POUR RELEVER LE DÉFI DU BIOGAZ EN ÎLE-DE-FRANCE,
PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS DE LA RÉGION ÎLE-DE-
FRANCE :
CONFIRMATION DES DÉLIBÉRATIONS N°CR 2019-054, N°CR 2019-055, N°CR 2019-057 ET N°CR
2019-053 DU 21 NOVEMBRE 2019**

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
PROJET DE DÉLIBÉRATION	4

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 21 novembre dernier, le plan solaire 2024, le plan méthanisation et la charte hydrogène ont été approuvés par l'assemblée régionale, respectivement par les délibérations n° CR 2019-054, n° CR 2019-057 et n° CR 2019-055.

Lors de cette même séance, le projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets d'Île de France et son rapport environnemental, qui avaient fait l'objet d'une contribution du bureau du CESER en date du 9 mai 2019, ont été approuvés par délibération n° CR 2019-053.

Pour finaliser la procédure, l'avis formel du CESER a été sollicité le 29 novembre 2019 sur l'ensemble de ces délibérations.

A la suite de cette saisine, le CESER a rendu, le 27 février dernier, un avis sur chacun de ces rapports. Ceux-ci sont consultables auprès du secrétariat général.

En conséquence, je vous propose de confirmer les délibérations n° CR 2019-053, n° CR 2019-054, n° CR 2019-057 et n° CR 2019-055.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU 5 MARS 2020

STRATÉGIE RÉGIONALE ÉNERGIE CLIMAT : ÎLE-DE-FRANCE, TERRITOIRE SOLAIRE ET TERRITOIRE HYDROGÈNE,
PLAN MÉTHANISATION POUR RELEVER LE DÉFI DU BIOGAZ EN ÎLE-DE-FRANCE,
PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE :
CONFIRMATION DES DÉLIBÉRATIONS N°CR 2019-054, N°CR 2019-055, N°CR 2019-057 ET N°CR 2019-053 DU 21 NOVEMBRE 2019

Le conseil régional d'Île-de-France,

VU la délibération n° CR 2019-053 du 21 novembre 2019 portant approbation du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la région Île-de-France et de son rapport environnemental associé ;

VU la délibération n° CR 2019-054 du 21 novembre 2019 portant approbation de la Stratégie régionale énergie climat : Île-de-France, territoire solaire ;

VU la délibération n° CR 2019-055 du 21 novembre 2019 portant approbation de la Stratégie régionale énergie climat : Île-de-France, territoire Hydrogène ;

VU la délibération n° CR 2019-057 du 21 novembre 2019 portant approbation du Plan méthanisation pour relever le défi du biogaz en Île-de-France ;

VU l'avis favorable de l'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental régional en date du 27 février 2020 ;

VU l'avis de la commission des finances ;

VU le rapport n°CR 2020-022 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Confirme la délibération n° CR 2019-053 du 21 novembre 2019 portant approbation du « PRPGD de la région Île-de-France et de son rapport environnemental ».

Article 2 :

Confirme la délibération n° CR 2019-054 du 21 novembre 2019 portant adoption du « Plan Solaire 2024 ».

Article 3 :

Confirme la délibération n° CR 2019-057 du 21 novembre 2019 portant adoption du « Plan Méthanisation pour le développement de la méthanisation de la région Île-de-France ».

Article 4 :

Confirme la délibération n° CR 2019-055 du 21 novembre 2019 approuvant la charte « Île-de-France Territoire Hydrogène ».

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE